

Grippe aviaire : pas de risque de transmission à l'homme en France

22/02/2021



Actus Agricoles

Les virus H5N8 isolés en France sur les volailles depuis le début de l'épizootie ne présentent pas de risque de transmission à l'homme, indique le ministère dans un communiqué de samedi 20 février 2021.

Un premier cas de transmission à l'Homme d'un virus de l'influenza aviaire H5N8 sévissant en Russie, informe l'organisation mondiale de la santé (OMS). Sept employés travaillant dans une ferme du sud de la Russie auraient ainsi été contaminés, au contact des volailles, sans qu'une transmission interhumaine n'ait été mise en évidence.

En France, les ministres en charge de l'agriculture et de la santé souhaitent rappeler les mesures mises en place en France pour surveiller et gérer l'épizootie d'Influenza aviaire.

L'épizootie d'influenza aviaire qui sévit en particulier dans le Sud-ouest, depuis décembre 2020 (466 foyers détectés à ce jour) fait l'objet d'un suivi continu de la part de l'Anses en lien avec les services du ministère de l'agriculture. A ce jour, 130 séquences virales complètes ont ainsi été obtenues. « Aucune des analyses réalisées n'a montré de propriétés laissant craindre un risque de transmission à l'Homme du virus de l'influenza aviaire présent sur des volailles en France », insiste le ministère de l'agriculture.

Des résultats en attente

« Les équipes de l'Anses étudient avec la plus grande attention les informations, en particulier le séquençage du virus détecté chez les personnes contaminées et leur comparaison avec les virus circulant chez les volailles en France. Les résultats de la comparaison des séquences du virus russe et des virus circulants sur notre territoire seront communiqués dès que possible », indique-t-il.

Santé Publique France, en charge de la surveillance humaine, et le Centre National de Référence des virus respiratoires dont la grippe, ont également été saisis pour conduire conjointement cette analyse de risque.

Depuis plusieurs semaines l'épizootie a connu un net ralentissement en France. La stratégie d'abattage préventif qui a été conduite a montré son efficacité pour stopper la progression du virus dans les élevages. Ces dépeuplements ont abouti à l'abattage d'environ 3 millions de volailles (palmipèdes pour l'essentiel) et cette stratégie de dépeuplement continuera d'être appliquée sur toute nouvelle suspicion dans le sud-ouest pour juguler au plus vite tout risque de dissémination du virus.

Le risque de contamination de volailles par la faune sauvage reste néanmoins élevé sur l'ensemble du territoire national. Julien Denormandie insiste sur la nécessité d'appliquer scrupuleusement les mesures de biosécurité pour éviter l'introduction du virus de l'influenza aviaire en élevage et dans les basse-cours.